

# Indirect Taxnewsflash

KPMG IN ROMANIA

## La Commission Européenne propose la modification de la Directive 92/12/CEE du Conseil Européen concernant les accises harmonisées

### Services

- Cours de formation générale
- Cours de formation destiné aux particularités de certaines industries
- Cours de formation destiné aux besoins des clients
- Révision de la mise en place des nouvelles règles sur la TVA et les taxes douanières
- Services de consultance sur des problèmes

### DOUANES

*La Commission Européenne a lancé une proposition de modification de la Directive 92/12/CEE concernant les accises harmonisées.*

Cette proposition a comme but le renforcement des mesures pour combattre les fraudes concernant le paiement des accises afférentes aux produits en régime suspensif.

La Commission désire simplifier les règles concernant le suivi et le contrôle de la circulation des biens soumis aux accises harmonisées, tant par les contribuables que par les autorités. Ainsi, il sera plus facile d'identifier les transactions frauduleuses.

Les mesures proposées ont le but d'identifier les risques liés aux accises, et créer des instruments efficaces afin de soutenir le suivi de la circulation des produits assujettis aux accises sur le territoire communautaire.

La proposition de la Commission inclut la création d'un système électronique de suivi de la circulation des biens (EMCS- Excise Movement Control System - Système de Contrôle de la Circulation d'Accises) qui remplacera progressivement le système actuel basé sur l'échange de documents, pour une meilleure surveillance de la circulation des produits soumis aux accises harmonisées (alcool, tabac, et huiles minérales).

Ce système pourra être utilisé tant pour la déclaration et le suivi du déroulement des procédures suspensives, que pour la clôture de ces régimes suspensifs ayant comme effet l'exigibilité des accises.

EMCS donnera la possibilité de suivre en temps réel, tant aux autorités qu'aux sociétés intéressées en qualité des titulaires

de ces opérations avec des produits assujettis aux accises.

A travers ces modifications proposées, est envisagée la création d'un cadre légal pour EMCS et, toutefois, l'amélioration de l'échange d'informations entre les Etats membres de l'UE à l'égard de la circulation de produits et des accises afférentes.

La proposition de la Commission a été soumise au débat du Conseil Européen, et il est attendu que celui-ci l'adopte. Il est estimé que ce système devienne opérationnel à partir de l'année 2009.

## Nous

Le Département « Taxe » de KPMG Roumanie se compose de plus de 85 conseillers organisés pour être capables de réagir au pied levé à toute demande de votre part. Nous avons développé une équipe composée par des spécialistes de marque, roumains et expatriés.

## Information complémentaire

Si vous voulez avoir une discussion sur la façon où KPMG peut vous offrir le soutien, nous vous prions nous contacter.

Pour toute autre information complémentaire sur les nouvelles dispositions légales ainsi que d'autres problèmes liés aux douanes nous vous prions de prendre contact avec Ana-Maria Notingher via courrier électronique à l'adresse [anotingher@kpmg.com](mailto:anotingher@kpmg.com) ou Vincensso Salagean à l'adresse [vsalagean@kpmg.com](mailto:vsalagean@kpmg.com) ou au numéro de téléphone (+40) 744 800 800.

## Détail de contact

**Patrick Leonard**  
Tax Partner  
[patrickleonard@kpmg.com](mailto:patrickleonard@kpmg.com)

**Niculae Done**  
Tax Partner  
[ndone@kpmg.com](mailto:ndone@kpmg.com)

**Ana Maria Notingher**  
Tax Partner  
[anotingher@kpmg.com](mailto:anotingher@kpmg.com)

**Vincensso Salagean**  
Customs and Trade  
Adviser  
[vsalagean@kpmg.com](mailto:vsalagean@kpmg.com)

**KPMG in Romania,**  
Victoria Business Park,  
DN1 Bucuresti Ploiesti  
nr. 69-71 Sector 1,  
Bucuresti 013685,  
Romania  
P.O. Box 18 – 191

Tel: +40 741 800 800  
Fax: +40 741 800 700

E-mail:  
[kpmgro@kpmg.ro](mailto:kpmgro@kpmg.ro)  
Internet: [www.kpmg.ro](http://www.kpmg.ro)